

Mai 2002

Québec, le 11 juin 2002

Monsieur Claude Roy
Directeur des études
École commerciale du Cap
155, rue Latreille
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3E8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la composante de formation générale

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 22 mai 2002, des mesures prises par l'École commerciale du Cap pour donner suite au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études qu'offre votre Collège.

L'École a fait parvenir des plans de cours en éducation physique, en littérature et en anglais ainsi que des grilles d'évaluation. L'étude de ces documents a permis de constater que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et qu'ils respectent les standards établis. La Commission comprend que dans sa nouvelle formulation des plans de cours et des examens, un élève ne peut obtenir la note de passage s'il n'a pas démontré qu'il maîtrise la compétence à acquérir dans le cours suivi. Le contenu du manuel de base en éducation physique fait directement référence aux énoncés et éléments de compétences du devis ministériel. En conséquence, la Commission estime que des suites satisfaisantes ont été apportées à la recommandation contenue dans son rapport de juillet 2000.

L'École a apporté des suites à la suggestion, aux commentaires et invitations qui lui étaient adressés, ce qui contribuera certainement à la qualité de la formation générale déjà reconnue par la Commission dans son rapport cité précédemment.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer